



Décisions du Conseil intercommunal

Le Comité de direction informe les électeurs que les délégués des communes membres de l'AERA, dans leur séance du 28 septembre 2022, ont pris les décisions suivantes :

- **Préavis N° 2022-03 relatif au budget 2023**, soit :
 1. d'approuver le budget 2023 de l'AERA.

- **Préavis N° 2022-04 relatif à une demande d'un crédit de réalisation pour les travaux de la STEP régionale de l'AERA**, soit :
 1. d'accorder au CODIR un crédit de CHF 49'325'000.- TTC pour la réalisation des travaux de la STEP régionale de l'AERA, sous déduction des subventions cantonales et fédérales à recevoir et de la TVA récupérée ;
 2. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : ce montant sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou empruntés aux meilleures conditions le moment venu ; il sera amorti selon disponibilité, mais au maximum sur 30 ans, sous réserve des valeurs portées au bilan. L'amortissement débutera la 1ère année qui suit la fin des travaux.

Conformément aux articles 166ss LEDP, toute demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de la commune siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 167, alinéa 4.

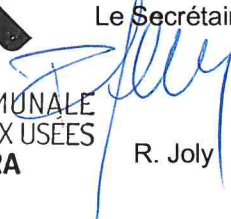
Demeurent réservés l'article 161 LEDP pour le budget, non soumis à référendum dans son entier, lequel peut être consulté auprès du siège de l'Association.

Au nom du Comité de direction de AERA

La Présidente

M. Allora


ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | **AERA**

Le Secrétaire

R. Joly